

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Début du Conseil Municipal à 19h

Madame Christiane IGIER est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

Mesdames Christiane IGIER, Jocelyne SAINT-HAONT, Véronique SIARD, Martine SAVIN,
Fanny DUZAGE

Messieurs, Vincent BECHARD, Patrick DARRAS, Serge ROSSIRE, Christophe FLAUGERE
Marc BOUTILLEZ ; David RACANIERE

Sont absents excusés :

Madame Pascale FUCHS

Monsieur Claude PRADEN

Est absent excusé et représenté

Monsieur Arnaud VATAIRE représenté par monsieur Christophe FLAUGERE

Est absent démissionnaire :

Monsieur CHABERT

1) Lecture de la lettre de démission de Monsieur CHABERT

Comme demandé dans la lettre de démission de Monsieur CHABERT, le MAIRE lit à l'assemblée la lettre de démission de Monsieur CHABERT

2) Appel des Conseillers

Après appel des Conseillers Municipaux, il est constaté 11 Conseillers Municipaux présent à l'ouverture de ce Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

DIVERS

Rapport de la Commission sécurité.

Depuis 2023 aucun contrôle n'a été exécuté sur les extincteurs.

L'état des lieux des organes de sécurité incendie ayant été fait par la commission, il apparaît que beaucoup d'extincteurs, détecteurs de fumée étaient hors d'usage.

Un devis a été demandé pour les mettre en fonction et les réparer, comme sur les blocs de sécurité incendie

La commission a également procédé à la mise à jour du logiciel des pompiers. Quatre bornes à incendie n'étaient pas répertoriées. Le contrôle de leur bon fonctionnement, débit notamment devra être fait. Il sera payant

La commission a également demandé l'extension de la compétence verbalisation pour le garde commun avec La Calmette. Il a été évoqué avec le garde, une tolérance de non-verbalisation pour des véhicules garés dans le village et qui ne gêneraient pas la circulation

La commission a constaté que la nouvelle place pour personne à mobilité réduite sur la place n'est pas placée de façon optimale. Elle sera déplacée de quelques mètres. Un arrêté municipal sera pris à cet effet.

La commission a participé à la réunion du syndicat gérant les DFCI auquel fait partie la Commune. Il en ressort que sur la Commune, il y a 5Km de DFCI à entretenir à la charge du syndicat

Compte rendu du rendez-vous avec le cabinet INECO maître-d'œuvre pour le chantier de la place

Lors de ce rendez-vous, il est apparu que le chantier de la place a connu des dépassements par rapport au marché initial.

Il a été demandé à ce cabinet divers documents techniques et financiers pour clore ce dossier.

Il a été également évoqué les différentes malfaçons sur ce chantier (route glissante- fissure dans l'angle du mur nord-est, poubelle mal placée, absence des clefs des poubelles, fuite d'eau sur l'arrosage automatique)

Nous attendons ces documents pour finaliser ce dossier.

Demandes de l'association cricket club.

Cette association demande une diminution de la somme (1500 euros annuels) pour la location du stade., un terrain plus grand pour organiser un concours international et une aide pour entretenir le terrain.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la somme de 1500 euros comme loyer annuel. La commune ne dispose pas du terrain adéquate pour organiser ce type de concours international. La Commune fera tondre le terrain en début de saison.

Demandes de la nouvelle direction de la guinguette de DIONS

Le nouveau patron de la guinguette demande la location de table et de chaise et d'une partie des aires pour deux manifestations qu'il organise. L'une d'entre elle est à caractère caritatif.